

Date de dépôt : 27 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Cantine sans plastique : une question de santé publique ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le fait que l'exposition à certains facteurs environnementaux est de plus en plus suspectée dans l'apparition des maladies chroniques et des troubles de la santé – asthme et allergies, cancers, perturbations hormonales, obésité, ... – et que les scientifiques dénoncent le danger des perturbateurs endocriniens contenus dans les pesticides et les plastiques. Ces derniers sont pourtant aujourd'hui employés dans les cantines de nos crèches et écoles. Normes sanitaires et réduction des coûts poussent à une préparation des plats standardisée, avec un usage parfois intensif de contenants jetables : sacs de cuisson en plastique, barquettes en plastique jetable et vaisselle plastique. Les pratiques sont différentes suivant les communes. Il s'agit pourtant d'une question de santé publique globale. Nos enfants, dans les cantines, peuvent être ainsi exposés, cinq fois par semaine, pendant des années, à des substances potentiellement toxiques. A quoi bon manger bio si, à l'âge où ils sont les plus vulnérables, on cuit et leur fait consommer leurs aliments dans du plastique, boire quotidiennement dans des verres en plastique ? Considérant les risques sanitaires et les mesures concrètes à prendre pour protéger nos enfants, dans les cantines de nos crèches, il serait important d'avoir une approche globale incluant une réflexion écologique (sortir du tout jetable), sanitaire et sociale. Le plastique ce n'est pas fantastique, contrairement à ce que chantait Plastic Bertrand.

Compte tenu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Le Conseil d'Etat considère-t-il cette question du plastique dans les cantines comme une question de santé publique ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il une vision claire des lieux, des pratiques et services utilisant encore abondamment le plastique dans les crèches et les services parascolaires ?*
- *Quelle dynamique le CE pourrait-il impulser pour atteindre un objectif de cantines sans plastique ?*
- *Comment le CE souhaite-t-il valoriser les bonnes pratiques luttant contre les repas préparés dans des barquettes/poches plastiques ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les plastiques se composent de nombreuses substances dont certaines peuvent agir comme des perturbateurs endocriniens. Parmi ces substances, se trouvent le bisphénol A (BPA), les phtalates, la mélamine ou encore le formaldéhyde. Les nombreuses études réalisées sur ce sujet n'ont pas réussi à aboutir à un consensus. Face à ces controverses, les gouvernements n'adoptent pas tous la même stratégie. Ainsi, certains pays optant pour le principe de précaution ont décidé d'interdire le BPA.

Cette interdiction ne s'applique par contre pas en Suisse. Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) semble écarter un quelconque risque du BPA pour la santé des consommateurs, l'exposition étant jugée trop faible. De plus, il est à relever que le BPA ne se retrouve que dans certains matériaux plastiques comme les polycarbonates. La vaisselle plastique jetable n'étant pas en polycarbonates, elle ne devrait pas contenir de BPA. Concernant les autres substances pouvant être contenues dans la vaisselle jetable, il n'est à ce jour pas possible de déterminer dans quelle mesure elles se retrouvent dans les denrées alimentaires ainsi que le risque réel encouru par les consommatrices et les consommateurs.

La vision large de santé publique défendue par le Conseil d'Etat, dont témoigne le concept cantonal de promotion de la santé et prévention qu'il a adopté en 2016, implique que tout doit être mis en œuvre pour créer un environnement sain dans lequel évoluent et évolueront les enfants. Si le risque sur la santé de certains plastiques est actuellement mal précisé, il ne peut pour autant être négligé.

Ainsi, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) effectue des contrôles par rapport aux perturbateurs endocriniens et aux substances cancérigènes qui sont légiférés en Suisse. Des campagnes de contrôle spécifiques ont été réalisées ces dernières années à Genève de façon spécifique sur la vaisselle plastique, les gourdes et poches à eau ainsi que sur la vaisselle des crèches. Elles n'ont révélé aucune présence non conforme de perturbateurs endocriniens par rapport à la législation. Une campagne de contrôle élargie sur ce sujet est prévue en 2020. En outre, le SCAV recommande, lors de l'achat de vaisselle en plastique à destination des enfants, de demander les fiches techniques ou de vérifier les logos qui sont inscrits sur l'arrière de la vaisselle (micro-ondes / lavables / températures / etc.). Il est également rappelé de changer la vaisselle au moment adéquat, c'est-à-dire avant qu'elle ne soit trop abîmée ou présente des fissures, par exemple. Par ailleurs, le corps médical de la petite enfance du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), chaque fois qu'il en a l'occasion, rappelle au personnel des structures d'accueil préscolaire l'importance d'être vigilant vis-à-vis des indications des fabricants, en particulier en ce qui concerne la présence éventuelle de bisphénol A.

L'organisation des repas dans les crèches et les restaurants scolaires primaires relevant de la compétence des communes, les autorités cantonales ne disposent pas d'une information détaillée sur l'usage qui est fait du plastique. D'après les observations, il semble que certains fournisseurs utilisent parfois des contenants en plastiques pour livrer certains aliments froids. Il n'y a cependant pas de règle harmonisée quant à l'utilisation du plastique actuellement.

Sur la base du plan d'action cantonal de promotion de la santé et prévention ainsi que du plan d'action cantonal du développement durable, le Conseil d'Etat pourrait promouvoir la sensibilisation et l'information des communes, des associations gérant des structures d'accueil préscolaire ainsi que des restaurants scolaires pour accompagner un changement graduel de pratiques aboutissant à la limitation, voire à l'élimination du plastique à usage alimentaire. Une mesure simple concernant la vaisselle serait de favoriser l'usage, dès que l'âge de l'enfant et l'organisation de la crèche le permettent, de couverts en inox et de vaisselle en verre qui ne produit pas de morceaux coupants s'il se casse (« verre de sécurité ») et représente un risque moindre de blessure.

En outre, le canton soutient l'association Fourchette verte Genève pour la labellisation des lieux de restauration collective comme les crèches et les restaurants scolaires qui offrent un environnement favorisant une alimentation saine (labels Fourchette verte des tout-petits et Fourchette verte Junior). Dans le cadre de ce label, les institutions peuvent signer la charte du développement

durable qui vise notamment à utiliser de préférence des matériaux réutilisables. Cette charte signée sur une base volontaire représente un début puisqu'en 2017 elle ne concernait que 5 établissements, mais pourrait représenter une piste intéressante à développer en collaboration avec les acteurs concernés. La valorisation des bonnes pratiques se ferait ainsi au travers d'un label reconnu depuis de nombreuses années en matière d'alimentation équilibrée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS